

CONTRIBUTION DE CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION EUROPEENNE RELATIVE A LA DURABILITE DU SYSTEME ALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPEENNE



chambres-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne a adopté une stratégie globale « Farm to fork ». Pour favoriser le passage à un système alimentaire durable, la Commission Européenne dans ce cadre a initié de nombreuses actions, mais elle reconnaît que ces actions individuelles et sectorielles ne peuvent, ni seules ni en combinaison les unes avec les autres, garantir pleinement la cohérence des politiques à l'échelle européenne et nationale, intégrer la durabilité dans toutes les politiques liées à l'alimentation et renforcer la résilience des systèmes alimentaires.

C'est pourquoi il est envisagé **d'adopter une « loi-cadre »** afin d'accélérer et de faciliter la transition vers la durabilité et de garantir que les aliments mis sur le marché de l'Union Européenne deviennent de plus en plus durables.

Une telle initiative à l'échelle de l'Union vise à **établir de nouvelles bases pour les futures politiques liées à l'alimentation en introduisant des objectifs et des principes de durabilité** fondés sur une approche intégrée du système alimentaire. Dans le cadre de la préparation de cette initiative, la Commission a donc lancé **une consultation publique visant à recueillir les avis et les contributions de toutes les parties prenantes.**

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13174-Sustainable-EU-food-system-new-initiative/public-consultation_fr

INTRODUCTION

Les Chambres d'agriculture françaises sont des établissements publics présidés par des élus professionnels issus du monde agricole. Elles représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels. A ce titre, elles sont régies par la loi, bénéficient de l'autonomie administrative et sont soumises à la tutelle des pouvoirs publics. Le Réseau des Chambres d'agriculture est constitué de 103 établissements répartis sur l'ensemble du territoire français au niveau départemental, régional et national, en Métropole et dans les départements d'Outre-mer. Chambres d'agriculture France est l'établissement national qui coordonne, anime et représente l'ensemble des chambres d'agriculture au niveau national.

Les Chambres d'agriculture sont engagées auprès de l'Etat français par un Contrat d'Objectifs et de Performances (COP). Les pouvoirs publics leur confèrent également quatre missions :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- Accompagner dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- Contribuer par les services qu'ils mettent en place, au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique
- Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales

Le Réseau des Chambres d'agriculture françaises, en tant qu'acteur incontournable du développement agricole et des territoires, est particulièrement attentif à l'initiative législative de la Commission européenne visant à garantir que tous les aliments mis sur le marché de l'UE deviennent plus durables. Les Chambres d'agriculture sont engagées de longue date dans l'accompagnement des exploitations dans la transition vers la multiperformance économique, sociale et environnementale. A cet égard, nous saluons la proposition de la Commission d'instaurer un cadre commun à tous les acteurs de la chaîne alimentaire de l'amont jusqu'aux consommateurs finaux, pour orienter le système alimentaire de l'UE vers plus de durabilité.

PRINCIPAUX OBSTACLES À LEVER POUR QUE LE SYSTÈME ALIMENTAIRE DE L'UNION TENDE VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES

Les systèmes alimentaires européens, et en particulier français, font face à différents obstacles à la transition vers des pratiques plus durables.

La compétition internationale renforcée et le cadre international, fixé notamment par l'OMC, **limitent les possibilités de mise en place de pratiques plus durables**. En effet, les surcoûts engendrés ne sont pas ou peu perçus par le consommateur dans un marché principalement basé sur la compétitivité prix (en particulier dans la période d'inflation actuelle).

Le manque d'informations et de visibilité sur les produits (*origine, mode de production...*) ne permettant pas la valorisation des bonnes pratiques est également un frein.

Le déséquilibre des rapports de force dans les filières, en particulier entre les agriculteurs et les acteurs de l'aval des filières, ne permet pas une juste rémunération des producteurs, ce qui limite la durabilité du système tant sur les volets économiques que sociaux.

Les modes de production agricole font face à de nombreuses contraintes pour l'évolution des pratiques : coûts élevés, contraintes agronomiques et techniques... L'accompagnement de ces évolutions par le soutien à l'investissement direct, mais aussi dans la recherche, est ainsi nécessaire.

La vulnérabilité des acteurs au changement climatique et à ses conséquences fragilise la capacité de mise en œuvre des pratiques durables, en particulier pour les acteurs de l'amont des filières.

LES MESURES INCITATIVES INDISPENSABLES POUR DÉPLOYER UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

Plusieurs mesures adoptées dans le cadre de cette future "loi cadre" pourraient encourager et stimuler la durabilité du système alimentaire de l'Union Européenne. Au-delà du seul aspect du cadre de définition de la durabilité que nous entendons dans son acception la plus large (économique, sociale et environnementale), il est important de s'appuyer sur les dispositifs ayant apporté la preuve de leur efficacité.

Se doter d'une législation européenne ambitieuse sur la durabilité des systèmes alimentaires renforcerait la nécessité de **prendre en compte les critères de durabilité européens dans la politique commerciale européenne** afin d'assurer le même niveau d'exigences aux produits importés. L'instauration systématique de clauses miroirs appliquées aux importations serait requise.

Le futur cadre européen sur les systèmes alimentaires durables **pourrait encourager une meilleure visibilité des conditions de production des produits**, afin de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés et de se tourner vers les produits les plus durables. Cette visibilité pourrait notamment porter sur :

- la répartition de la valeur ajoutée et construction du prix final
- l'origine des produits, en particulier des matières premières
- les modes de production
- les modes d'élevage

Un cadre législatif sur les systèmes alimentaires durables doit donc **améliorer l'information des consommateurs, par l'étiquetage des produits ou l'affichage** dans la restauration hors domicile. L'origine des produits y compris le ou les ingrédients principaux des produits transformés doit être rendue obligatoire dans toute l'Union européenne sur les étiquettes des produits ou par voie d'affichage pour la remise directe et la consommation hors domicile.

Le soutien au regroupement des producteurs permettrait de rééquilibrer la répartition de la valeur au sein des filières alimentaires. Le soutien aux programmes opérationnels qu'ils mettent en œuvre, à l'image de ce qui existe pour la filière fruits et légumes, permettrait également la mise en place d'actions plus durables à plus grande échelle.

Une stabilisation des marchés renforcerait la durabilité économique du système et sécuriserait les acteurs mettant en œuvre des actions de transition. Les mesures de stabilisation des marchés, tant publiques (stockage) que privées (régulation de l'offre par exemple) peuvent remplir cet objectif. Un cadre européen devrait renforcer le pouvoir des producteurs organisés et reconnus comme tels et stabiliser les marchés par des ententes entre organisations sur les volumes mis en marché.

Un soutien accentué à la promotion des produits de l'Union Européenne, sur le modèle des interventions sectorielles viticoles (promotion et information), permettrait de valoriser les produits respectant les critères de durabilité retenus.

L'évolution des règles de la moyenne olympique en lien avec les outils de gestion des risques climatiques pourrait permettre une meilleure adaptation des systèmes agricoles au changement climatique. Dans un contexte de multiplication des aléas climatiques, la moyenne olympique pénalise fortement le recours à des produits assurantiels subventionnés du fait de la dégradation des références de rendements. Changer le mode de calcul de ces références pourra permettre une meilleure protection des exploitations et donc une plus grande durabilité des systèmes alimentaires.

La commande publique constitue un véritable levier pour promouvoir une alimentation durable. Les opérateurs publics, services de l'Etat et des collectivités, cantines scolaires, hôpitaux, prisons doivent être exemplaires. **Une législation européenne devrait faire évoluer le droit de la commande publique,** largement contraint à date par le règlement de l'OMC et le principe de libre concurrence et d'accès au marché. Il s'agirait par exemple de **permettre l'introduction de critères géographiques et de proximité dans les cahiers des charges des appels d'offre publics, voire de préférence nationale** pour un certain montant de produits alimentaires, encourageant ainsi les fournisseurs des territoires à accéder à certains marchés. Une telle mesure pourrait favoriser le développement de filières territorialisées regroupant tous les maillons de la chaîne alimentaire autour d'une stratégie partagée. Outre la participation au développement économique, social et territorial, cela contribuerait à l'atténuation du changement climatique par la limitation du transport, des gaz à effet de serre ou encore l'optimisation logistique.

L'éducation des plus jeunes via le système scolaire et la restauration collective publique notamment devrait mettre l'accent sur l'alimentation responsable. Les programmes européens de type lait ou fruits et légumes à l'école devraient être centrés sur la fourniture de produits de proximité, et couplés obligatoirement à des actions pédagogiques sur les modes de production agricole, la saisonnalité, la préparation des aliments et la lutte contre le gaspillage. Ces programmes pourraient être étendus à tous les produits alimentaires.

La réglementation européenne pourrait **encourager le financement,** à travers des mesures de développement territorial et rural, **de démarches alimentaires de territoire de type Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** qui impliquent les collectivités territoriales mais aussi les acteurs privés des territoires autour de projets structurants. Les PAT en France ont su démontrer leur intérêt pour structurer des filières agricoles et alimentaires à forte valeur ajoutée répartie équitablement tout au long de la chaîne alimentaire, génératrices d'emplois directs et indirects, mais aussi pour l'émergence de modèles économiques innovants par des collaborations d'acteurs inédites. Les crédits du FEDER devraient être fléchés sur ce type d'initiatives.

Au-delà de l'agriculture biologique, le cadre européen pourrait **reconnaître d'autres modes de production durable, publics ou privés,** de type certification haute valeur environnementale ou démarche terra vitis. Une reconnaissance formelle de ces démarches au niveau européen pourrait permettre de les inclure dans les objectifs chiffrés de la stratégie farm to fork, augmentant ainsi la capacité d'embarquer le plus grand nombre d'agriculteurs dans les transitions.

LES GARDE-FOUS DANS L'ADOPTION D'UNE LÉGISLATION CADRE POUR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

La définition de la durabilité doit **s'adapter aux situations locales** : ce qui est durable ici ne l'est pas nécessairement ailleurs. Par exemple, les différences de conditions climatiques peuvent nécessiter des productions et itinéraires techniques différents. Des marges d'adaptation seront donc nécessaires.

Le cadre européen devra également **adapter sa réglementation en fonction des acteurs de chaque filière**. Plusieurs aspects réglementaires sont actuellement en cours de discussion à l'échelle européenne ou française avec la révision du règlement INCO (étiquetage de l'origine, nutritionnel..), l'expérimentation de l'affichage environnemental et de l'affichage sur le bien être animal. Ces nouvelles initiatives, bien que répondant à des attentes des consommateurs et importantes pour le système alimentaire, interrogent sur leur application sur le terrain. La réglementation ne doit ainsi pas ajouter de contraintes trop importantes aux agriculteurs ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (vigilance sur la traçabilité, sur l'étiquetage... qui peuvent avoir un impact important sur le modèle économique des petites structures). D'autant plus si les mêmes contraintes n'étaient pas imposées aux produits importés (clauses miroirs).

Un cadre européen devrait **reposer sur le principe d'une approche graduée en fonction des échelles d'intervention** avec un principe de base, celui de la santé du consommateur.

- Pour la remise directe, c'est-à-dire la transformation et la vente par les producteurs, les règles d'étiquetage et d'hygiène alimentaire doivent être adaptées pour ne pas remettre en cause ces démarches et au contraire les encourager.
- Pour les filières locales, embarquant des producteurs, transformateurs, distributeurs d'un même territoire autour d'une stratégie partagée (filières territorialisées), la reconnaissance de la démarche par les pouvoirs publics doit pouvoir permettre d'alléger les contraintes.
- Enfin, pour les filières plus longues et surtout pour les produits importés des pays tiers, les règles de production doivent a minima être les mêmes que celles appliquées aux filières européennes. Les clauses miroirs dans les accords internationaux constituent un levier qui doit être utilisé.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANÇAISES EN PREMIÈRE LIGNE POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN FUTUR CADRE EUROPÉEN

Le réseau des Chambres d'agriculture a élaboré un projet stratégique. D'ores et déjà partagé et mis en œuvre dans chaque région et chaque département, il se structure en trois axes principaux : accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques ; créer plus de valeur dans les territoires ; faire dialoguer agriculture et société

Par cet accompagnement dans les transitions économiques, environnementales et sociétales nécessaires, cet engagement concret et collectif conforte l'engagement indéfectible des Chambres d'agriculture françaises dans la défense des intérêts des agriculteurs ainsi que dans le développement et l'optimisation de notre dynamisme territorial.

A travers ce projet stratégique commun, les Chambres d'agriculture françaises se sont fixées des objectifs ambitieux, prévoyant notamment :

- d'appuyer la structuration de 200 nouveaux projets de filières alimentaires et non alimentaires (biomatériaux, bioéconomie, énergie...) par an
- d'accompagner un agriculteur sur deux avant, pendant et après sa conversion en agriculture biologique
- d'être au côté de 12 000 agriculteurs en vente directe et circuits courts afin de les aider dans la commercialisation de leurs produits, à travers notamment de la marque du Réseau Bienvenue à la ferme
- de rencontrer l'ensemble des intercommunalités (collectivités territoriales) de France pour être à leur côté dans le développement de leurs projets de territoire fonciers, alimentaires, énergétiques...

Fortes de ces engagements et de leur expertise reconnue, elles sont des acteurs clés pour contribuer au déploiement d'un cadre d'envergure. Elles sauront être force de propositions et agir pour :

- Représenter les agriculteurs auprès des acteurs publics
- Conseiller les agriculteurs pour les aider à piloter leurs systèmes d'exploitation et à opérer des transitions agroécologiques
- Organiser la mise en relation des agriculteurs et des acteurs de l'aval et susciter des projets de filières territorialisées
- Accompagner la mise en marché de certains produits
- Porter des solutions auprès des agriculteurs pour commercialiser les produits directement aux consommateurs finaux
- Organiser les partenariats d'un grand nombre d'acteurs, agriculteurs, instituts techniques de R&D, établissements de l'enseignement agricole, opérateurs de la transformation et de la distribution, établissements de la restauration collective publique ou privée, collectivités territoriales etc.

A cet effet, la future législation devra **prévoir des financements pour les acteurs du développement agricole et territorial**. L'investissement immatériel apparaît tout aussi indispensable pour appuyer au mieux les acteurs de la chaîne alimentaire vers les transitions souhaitées.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE

Chambres d'agriculture France

9, avenue George V - 75008 Paris

www.chambres-agriculture.fr

 @chambres.agriculture

 @chambres_agriculture

 @ChambagriFrance

 Chambres d'agriculture France